



Plan Lillois pour l'Insertion et l'Emploi

Programmation 2021-2027

Appel à Projets
PLIE pour l'année 2022

Association Lille Avenirs
5 Boulevard du Maréchal Vaillant – 59000 LILLE
: 03.20.14.85.50 – : plie@reussir.asso.fr



Introduction

L'année 2022 se révèle être, pour les PLIE, une année de transition :

- entre deux programmations FSE (2014-2020 d'une part et 2021-2027 d'autre part) ;
- un nouvel appel à projets 2022-2025 « de l'insertion à l'emploi » du Département affirmant clairement sa volonté d'agir pour l'emploi des allocataires du RSA dans le cadre de la Stratégie de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté soutenue par l'État.

Pour autant, le 16 décembre dernier, le Comité de pilotage du PLIE a validé le lancement d'un appel à projets PLIE sans avoir la connaissance des dotations financières émanant du FSE et du Département. Il s'agira, dans ce cadre, de garantir la participation du PLIE sur les financements dont il assure la gestion (Ville de Lille, Région et Département) et laissera à la Plateforme de gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis, en temps voulu, le conventionnement de la partie liée au FSE.

Aussi, Le Comité de pilotage a souhaité maintenir la programmation des actions du PLIE pour 2022 sur la base des opérations conventionnées en 2021, « toutes choses égales par ailleurs ».

Cet appel à projets 2022 respecte la déclinaison opérationnelle du précédent Protocole d'accord. Un nouveau Protocole sera mis en place en 2022.

Le présent document est composé de 3 parties :

1. Rappel des orientations du PLIE pour 2022,
2. Organisation des opérations du PLIE et modalités de mise en œuvre,
3. Modalités de candidature et procédure de sélection.

1. Rappel des orientations du PLIE pour 2022

Le PLIE a pour mission d'accompagner des personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle, résidant sur son territoire d'intervention, et a pour objectif de permettre à la moitié d'entre elles d'accéder à l'emploi durable ou à la formation qualifiante.

Un PLIE centré sur le retour à l'emploi de ses participants.

Le PLIE confirme le profil des participants concernés pour s'adresser à un public de jeunes et d'adultes qui sont motivés et peuvent trouver un emploi stable à la condition :

- d'un accompagnement, d'un parcours moyen de 24 mois maximum alliant insertion par l'activité économique, formation et emploi.

3 objectifs :

- Accompagner 1.700 participants par an au maximum,
- Axer l'accompagnement sur la préparation à l'emploi durable
- Atteindre 50% de sorties positives pour les participants du PLIE (emploi d'au moins 6 mois ou formation qualifiante).

Après avoir engagé le PLIE dans un objectif clair d'accès à l'emploi stable et durable pour ses participants, à travers des parcours de 24 mois maximum, l'année 2022 vise à réaffirmer, cette réorientation.

Les caractéristiques du public visé :

- les Demandeurs d'Emploi de Longue Durée et autres publics en difficulté d'insertion professionnelle
- les allocataires du RSA
- les jeunes de faible niveau de qualification et/ou en situation de risque de chômage récurrent

Un effort particulier doit être conduit en direction des personnes âgées de plus de 45 ans et du public féminin.

2. Organisation des opérations du PLIE et modalités de mise en œuvre

Pour construire ces étapes, le PLIE s'appuie sur 3 univers :

- *les opérations d'accompagnement de parcours vers l'insertion professionnelle,*
- *les opérations de Formation, de Prestations et de Médiation, de Placement et de Suivi à l'Emploi,*
- *L'animation du dispositif par une équipe dédiée*

Le présent appel à projets concerne les 3 univers et s'inscrit en complémentarité du futur appel à projets de la Plateforme de Gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis, pour les projets s'inscrivant dans le cadre d'un financement européen.

Pour toutes les opérations pour lesquelles le FSE sera mobilisé, les bénéficiaires devront impérativement saisir, dès que possible, leur demande directement en ligne sur le futur site Ma Démarche FSE+.

L'animation du dispositif PLIE par une équipe dédiée et le suivi des partenaires de la Clause seront réalisés en interne par l'Association « Lille Avenirs », porteuse du PLIE.

L'Accompagnement des Parcours par les référents PLIE

L'organisation de cette thématique, doit permettre aux publics cibles d'intégrer une ou des actions de droit commun et/ou des opérations PLIE et de favoriser la construction des parcours d'insertion professionnelle aboutissant à l'emploi. Elle se base sur des référents qui gèrent un portefeuille de participants PLIE en s'appuyant sur un logiciel commun de suivi de parcours.

Les référents PLIE ont pour principale mission la mise en étape des participants, tout en assurant une veille sur le respect des objectifs d'entrées et la bonne gestion des parcours des participants (en prévenant les fins d'étape) pour anticiper les filiarisations.

Les référents PLIE assurent le suivi sur les lieux d'actions en appui des référents d'étapes et peuvent rencontrer le participant pour réaliser le bilan d'une étape et recueillir le besoin exprimé pour la suite du parcours.

Les référents PLIE orientent, en lien avec les référents sur les offres d'emploi identifiées mais aussi vers les acteurs d'accès à l'emploi.

Les référents PLIE capitalisent les informations sur les participants en renseignant la base VieSION et transmettent au PLIE l'ensemble des documents nécessaires à la validation du parcours des participants.

La mission du référent PLIE est donc transversale ; elle s'appuie sur un ensemble de ressources mobilisables au niveau des actions de droit commun ou de la programmation spécifique du PLIE. Cette mission prend fin dès que le participant a atteint plus de 6 mois de maintien à l'emploi (hors contrat aidé ou d'insertion).

Pendant toute la durée de l'accompagnement :

- le participant sans étape sera vu et/ou contacté mensuellement,
- le participant en étape sera suivi par le biais d'informations émanant des référents d'étape chez les bénéficiaires (Comités de suivi...).

Le PLIE animera cette thématique par le maintien :

- des Comités Opérationnels avec les responsables de structures,
- des Comités d'Accès avec les partenaires du PLIE (organisés selon les typologies des publics, jeunes, allocataires du RSA et autres)
- des réunions pédagogiques
- des concertations avec les référents ayant pour objet les filiarisations des participants d'une thématique à l'autre et les sorties vers l'emploi :
 - les typologies de publics (jeunes, adultes, allocataires du RSA) pour réguler le flux et apporter des réponses en direction de chacune des cohortes,
 - des thématiques pour qualifier les filiarisations sur les secteurs porteurs, l'accès aux ressources pour les diplômés, la suite de parcours des participants aux opérations relevant de l'insertion par l'activité économique,

Ces référents recevront l'appui d'un référent social pour permettre aux participants en difficulté particulière d'insertion d'engager ou de poursuivre leur parcours d'accès ou de retour à l'emploi en levant les obstacles sociaux et personnels. Cette opération se situe dès le démarrage du parcours du participant et en continu pendant toute sa durée.

L'accompagnement social pourra être proposé sur les lieux mêmes des mises en situation (SIAE, organismes de formation, organismes de Médiation, Placement et Suivi à l'Emploi, opérations emploi-formation) pour éviter les ruptures dues à des problèmes sociaux.

Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none">✓ <i>filiarisation ascendante pour les participants</i>✓ <i>sortie positive à l'issue d'un parcours moyen de 24 mois</i>✓ <i>résolution des problèmes sociaux</i>
Indicateurs pris en compte lors de l'évaluation :	<ul style="list-style-type: none">✓ <i>les caractéristiques des participants</i>✓ <i>la quantité et la qualité du suivi réalisé et indiqué dans le logiciel</i>✓ <i>la qualité des parcours engagés (étapes ascendantes, positionnement sur les opérations, diversité professionnelle pour les femmes)</i>✓ <i>la continuité des parcours engagés (mesure des durées d'attente entre deux étapes)</i>✓ <i>les abandons constatés (sorties du PLIE)</i>✓ <i>le nombre de sorties positives</i>

- ✓ *la nature des obstacles à l'insertion : couverture sociale, relations avec les acteurs de santé, logement autonome, coopération avec les administrations, gestion de l'urgence, mobilité, gestion des impayés et dettes, relations avec les services de suite, projet de vie*
- ✓ *le volume des problématiques résolues*
- ✓ *la nature des relations avec les autres intervenants du champ social*
- ✓ *l'appréciation des participants à l'égard du service rendu*

L'achat de prestations de formation et de levée des freins à l'emploi

L'objectif de cette thématique est double :

- ↪ permettre la montée en qualification des participants du PLIE. Cette thématique prend appui sur les actions de droit commun financées par le Conseil Régional, Pôle emploi, l'AFPA... Le PLIE pourra venir en additionnalité de ces actions dès lors :
 - ✓ qu'elles seront complémentaires à un contrat aidé ou contrat d'insertion ;
 - ✓ qu'elles seront centrées sur des métiers porteurs, et/ou qu'elles concerneront spécifiquement un public féminin ;
 - ✓ et/ou qu'elles seront associées à des emplois pré-repérés dans des entreprises d'un secteur professionnel donné.

- ↪ permettre la levée des freins à l'emploi des participants du PLIE par le soutien et accompagnement dans les domaines de la mobilité, de l'accompagnement dans l'aptitude à mener des démarches en ligne (insertion numérique).

Le bénéficiaire explicitera très précisément la valeur ajoutée permise par le financement du PLIE ;

- ↪ préparer des participants, par une adaptation au poste de travail à des emplois repérés dans le cadre d'implantations d'entreprises ou de développement d'entreprises et de services. Ce type d'action fera l'objet de cahiers des charges spécifiques, au cas par cas, auxquels les organismes de formation seront invités à répondre ultérieurement.

Cette thématique sera portée et réalisée en interne par l'Association « Lille Avenirs ».

Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Nombre et nature des actions proposées</i> ✓ <i>Gestion optimale de l'enveloppe financière</i> ✓ <i>Sorties directes à l'emploi</i> ✓ <i>Sorties vers les thématiques de Médiation, Placement et Suivi dans l'Emploi</i> ✓ <i>Validations à l'issue de la formation qualifiante</i>
Indicateurs pris en compte lors de l'évaluation :	<ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Caractéristiques du public et notamment dispositifs d'origine</i> ✓ <i>Outils innovants mis en place pour la mobilisation du public sur la formation et/ ou sur les dispositifs de levée des freins à l'emploi</i> ✓ <i>Volume et nature des sorties positives</i>

La Médiation, le Placement et le Suivi à l'Emploi

Cette thématique a pour objet de faciliter le placement à l'emploi durable des participants du PLIE par le repérage et la prospection d'offres d'emploi les plus proches possibles de leurs compétences. Les bénéficiaires qui s'inscrivent dans cette thématique ont autant :

- une capacité à prospecter et fidéliser un réseau d'employeurs en fournissant un service de qualité,
- qu'une capacité à valider le projet d'emploi des participants et à les mettre en relation avec l'entreprise jusqu'à leur placement effectif sur un contrat de droit commun de plus de 6 mois. A cela s'ajoute l'objectif de consolider le placement des participants dans l'entreprise par la mise en place d'un suivi adapté pendant les six premiers mois de contrat.

Cette thématique, pour profiter pleinement aux participants du PLIE, impose un travail en réseau avec les bénéficiaires du PLIE et des pratiques volontaristes de coordination.

Le PLIE souhaite consolider la thématique, la faire évoluer en fonction des nouvelles organisations de suivi des publics vers l'emploi. Pour ce faire, des axes de travail seront privilégiés en 2022 :

- le maintien d'un secteur emploi qui prépare les publics et prospecte les entreprises, spécialisé par champs d'activité ou typologies de public ou d'entreprises,
- la recherche d'une diversité d'approches permettant de fidéliser un réseau d'entreprises facilitant le placement durable des participants (clubs d'entreprises, organismes de formation, branches professionnelles, associations de quartier...).

Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> ✓ mise à l'emploi sur des contrats de droit commun ou d'alternance ✓ accès à l'emploi durable (contrats de plus de 6 mois) ✓ maintien dans l'emploi de la personne placée
Indicateurs pris en compte lors de l'évaluation :	<ul style="list-style-type: none"> ✓ pertinence de l'organisation proposée au public ✓ outils utilisés pour illustrer le secteur d'activité concerné, ✓ mesures mobilisées pour permettre les mises en situation ✓ nature des relations entre les acteurs de la thématique ✓ nombre de rencontres réalisées dans le cadre du maintien à l'emploi (en présence de l'employeur, du participant) ✓ propositions faites et mises en œuvre pour le maintien à l'emploi du participant

Une enveloppe financière

La participation financière au titre du PLIE (Association « Lille Avenirs » + Plateforme de gestion des PLIE de la Métropole lilloise et du Douaisis) repose sur les financements suivants :

- ↪ Fonds Social Européen,
- ↪ Ville de Lille,
- ↪ Conseil Départemental du Nord,
- ↪ Conseil Régional Hauts-de-France.

Malgré les incertitudes rappelées dans les propos en introduction, le Comité de pilotage a souhaité un budget prévisionnel de 1.800.000 € pour l'année 2022.

3. La réponse à l'appel à projets pour l'année 2022 : modalités de candidature et procédure de sélection

Il est attendu, en lien avec la décision du Comité de pilotage, que les bénéficiaires se positionnent sur les opérations retenues dans le cadre de la programmation 2021.

L'Association « Lille Avenirs » portera en son sein, l'opération nécessaire à l'animation afin de garantir la bonne gestion des opérations dans le but d'atteindre les différents objectifs fixés.

Les bénéficiaires présenteront un dossier de candidature par thématique sur la base du dossier de demande de subvention joint en annexe pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Procédure d'instruction et échancier

L'ensemble des réponses à l'appel à projets sera soumis au *Comité Technique* du PLIE pour validation technique et pédagogique (chaque opération sera accompagnée du bilan de l'opération menée sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021) et sera présenté au *Comité de pilotage* du PLIE et au Conseil d'administration de « Lille Avenirs » pour agrément avant conventionnement.

<i>16 décembre 2021</i>	validation de l'appel à projets pour l'année 2022 par le <i>Comité de pilotage</i> du PLIE
<i>11 janvier 2022</i>	envoi de l'appel à projets du PLIE à tous les bénéficiaires
<i>11 mars 2022</i>	retour des projets d'opération (délai de rigueur)
<i>mars à mai 2022</i>	instruction croisée des dossiers avec les services de la Plateforme de gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis
<i>juin 2022</i>	réunion du <i>Comité Technique</i> pour agrément des opérations puis présentation de la programmation en <i>Comité de pilotage</i> du PLIE validation de la programmation des opérations pour la partie financière hors FSE par le Conseil d'administration de « Lille Avenirs »
<i>juillet-août 2022</i>	Conventionnement des opérations

Date-limite de dépôt des candidatures :

Vendredi 11 Mars 2022

Les réponses se font sur la base du dossier "Demande de subvention Appel à Projets 2022" composé d'un fichier Word pour la partie pédagogique et d'un fichier Excel pour la partie financière et doivent être adressées par mail à l'attention de *Laurent MONIOT*, Directeur du PLIE de Lille, à l'adresse suivante plie@reussir.asso.fr .

Les documents sont consultables et téléchargeables sur le site internet : www.mde-lille.fr